



RÉSIDENCE ÉCRITURE SCÉNARIO LONG-METRAGE 2026-2027
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(à parapher et signer)

La résidence scénario a pour but d'aider les auteurs sélectionnés dans l'écriture d'un projet de court-métrage avec des conseils de professionnels. L'atelier scénario a pour objet de développer les projets de scénarios sélectionnés et de les mener à une version aboutie.

Cet atelier vise ainsi à favoriser la découverte de nouveaux talents, donner une chance aux auteurs émergents d'aboutir leurs projets et de leur délivrer des conseils avisés pour lancer leur carrière de scénariste et de réalisateur dans les meilleures conditions.

I/ Conditions de participation

1) Conditions relatives à l'auteur

- L'auteur.rice doit avoir déjà réalisé au moins un court-métrage sélectionné dans un festival de catégorie 1 et/ou diffusé sur France Télévision, Canal+, Arte ou OCS ou une plateforme.
- Un.e auteur.rice ne peut déposer qu'un seul projet de long-métrage par commission.
- L'auteur.rice du projet doit être présent à tous les ateliers durant toute la résidence qui se déroulera en île de France.

2) Conditions relatives au projet

Le projet déposé doit être :

- Un projet de fiction de long-métrage (120 pages maximum)
- Écrit ou traduit en langue française
- Une création originale (ne doit pas être une adaptation)
- Écrit en police Courier ou Arial, 12
- Les projets d'animation ne sont pas acceptés

II/ Déroulement du processus de sélection

1) Le dépôt du projet

Les dates et délais pour les dépôts des demandes sont stipulés sur le site de Clap de Paname. L'inscription et le dépôt du dossier de demande se font par email en un seul PDF à l'adresse suivante : ecriture@clapdepaname.com

Les candidatures pour la résidence sont gratuites, en revanche la participation à cet atelier scénario est payante. Des frais pédagogiques de participation qui servent à la mise en place des ateliers, devront être acquittés par les candidats sélectionnés. Les frais d'hébergement et de transports peuvent être pris en charge en cas de financement Afdas Ou France Travail en plus du cout annoncée de la formation. Une rigueur sur la présence aux ateliers sera exigée et aucun remboursement des frais ne pourra être demandé après le début de la résidence.



RÉSIDENCE ÉCRITURE SCÉNARIO LONG-METRAGE 2026-2027
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(à parapher et signer)

Vérifiez bien que le dossier envoyé par email, EN UN SEUL PDF, soit bien complet. Tout dossier incomplet sera refusé.

Liste des éléments à fournir dans le dossier :

- Le dossier de candidature rempli
- Le règlement intérieur paraphé et signé
- Un synopsis et un traitement détaillé de maximum 20 pages
- Une note d'intention
- Votre CV / Biographie
- La preuve d'une sélection dans un festival de catégorie 1 ou d'un préachat avec un précédent court-métrage

Les éléments sont à transmettre sous forme de pièce jointe **en un seul PDF** à l'adresse :
ecriture@clapdepaname.com

Le dossier doit être établi conformément aux conditions de participation et de constitution du dossier sous peine d'être rendu non éligible. Clap de Paname se réserve expressément le droit de ne pas donner suite aux dossiers qui ne respecteraient pas le présent règlement ou ne comporteraient pas les informations demandées.

Une fois validés et transmis, les dossiers ne pourront plus être modifiés ou complétés : il appartient donc aux auteurs candidats de vérifier la bonne complétude de leur dossier avant sa transmission définitive et au plus tard à la date limite de dépôt.

2) La sélection des projets

Après vérification de l'éligibilité des projets, une sélection est effectuée.

Les décisions des lecteurs de la présélection et celles du comité de sélection ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le comité de sélection a toute souveraineté de jugement.

3) Les résultats

Les résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont annoncés par email directement aux candidats à la fin du processus de sélection. Aucune information intermédiaire ne pourra être donnée lors des différentes étapes de sélection.

4) La résidence

La résidence se déroulera d'octobre à septembre à raison de 2 journées tous les 6 semaines. Les modalités sont susceptibles d'aménagements pour répondre au mieux aux besoins des participants.



RÉSIDENCE ÉCRITURE SCÉNARIO LONG-METRAGE 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

Durant la résidence, les auteurs réalisateurs seront amenés à lire les projets des autres auteurs réalisateurs et à échanger avec eux sur les projets de chacun.

Le partage et la collaboration entre les auteurs réalisateurs de la résidence sont indispensables pour le bien de tous. Chaque retour entre auteurs-réalisateurs étant encadré et suivi par un intervenant qui dirigera chaque atelier.

Entre les ateliers des périodes de réécriture seront mise en place selon un calendrier précis.

Les participant-e-s participeront à des ateliers de direction d'acteur à partir de scènes issues de leurs projets, en collaboration avec les comédien-ne-s de la formation acting.

En parallèle, des tournages seront organisés en collaboration avec cette même formation, accompagnés par Clap de Paname.

À l'issue de la résidence et du travail de réécriture, une rencontre avec des producteurs sera organisée dans le but de présenter les projets réécrits.

III/ Obligations des sélectionnés

Les sélectionnés s'engagent à être présent à chaque atelier de la résidence d'écriture. En cas d'interruption de la résidence en cours d'année aucun remboursement ne pourra être accordé.

Les sélectionnés s'engagent à faire figurer en bonne place le logo de Clap de Paname et la mention « Projet ayant bénéficié de la résidence d'écriture de l'association Clap de Paname » au générique du film. Le logo devra également figurer sur l'affiche du film.

En dehors des cas de force majeure, les sélectionnés s'engagent à être présent lors de chaque atelier et d'apporter un pass-sanitaire valide tant que ce dernier est toujours obligatoire pour la tenue des ateliers.

IV/ Acceptation du règlement

La présentation d'un projet auprès de l'atelier scénario organisé par l'association Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les auteurs candidats dans les meilleurs délais.

V/ Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent atelier sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».



RÉSIDENCE ÉCRITURE SCÉNARIO LONG-METRAGE 2026-2027
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(à parapher et signer)

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause, les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre de la résidence. Les informations personnelles ainsi que les scénarios envoyés ne seront pas divulgués ou utilisés en dehors de cet atelier.

VI/ Droit à l'image

Les sélectionnés autorisent l'association Clap de Paname à prendre des photos et des vidéos durant les ateliers et à l'issue des ateliers dans un but de promotion et de communication sur leur site internet www.clapdepaname et sur les réseaux sociaux de l'association.

VII/ Prévention des VHSS (Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels)

Clap de Paname s'engage à garantir un cadre de formation respectueux et sécurisé pour l'ensemble des participant·e·s.

Une vigilance particulière est portée à la prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels.

Les participant·e·s sont informé·e·s des règles de comportement attendues et des dispositifs d'alerte.

Une charte de bonne conduite peut être transmise aux participant·e·s en amont de la formation.

En cas de situation problématique, un référent identifié pourra être sollicité afin d'assurer un accompagnement adapté.

Date :

Nom, Prénom et Signature